



ARRÊTÉ N°10-4

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE
ZONAGE DE LAMÈQUE**

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de l'Île-de-Lamèque, dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. L'Arrêté n° 120 intitulé « Arrêté de zonage de Lamèque » est modifié :

En agrandissant une zone d'habitation unifamiliale (RA) à même une zone Industrielle centrale (I1). Le projet concerne une partie du lot portant le numéro d'identification (NID) 20741484. Le but de cette modification est de permettre la construction d'une habitation unifamiliale sans limiter l'usage industriel du lot portant le numéro d'identification (NID) 20741476.

2. L'Arrêté n° 120 est, par la suite, modifié par l'abrogation du paragraphe 4.1.1 dudit arrêté et son remplacement par ce qui suit :

« 4.1.1 Pour l'application du présent arrêté, la municipalité est divisée en zones indiquées sur le plan joint en Annexe « A » intitulé « Carte de zonage » daté du 1^{er} mai 2007, modifié de la façon indiquée sur l'annexe « A-1 » jointe aux présentes et en faisant partie. »

PREMIÈRE LECTURE (par son titre): 21 octobre 2025

DEUXIÈME LECTURE (par son titre): 21 octobre 2025

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ: 18 novembre 2025

TROISIÈME LECTURE (par son titre): 18 novembre 2025
et adoption



Maire



Directeur général/Greffier



Annexe A-1

